Quarantième Année — N° 152

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX DE RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1895

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 30 mai 1895

Présidence de M. Lockroy, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

LE MONUMENT DES MORTS DE 1870-1871

M. Ribot, président du Conseil. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 250,000 fr. au ministère *de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, pour l'érection d'un monument à la mémoire des morts pour la défense nationale. Je demande l'urgence et le renvoi à la commission du budget.

M. d'Hugues. — Allez donc à Kiel !

M. Michelin. — Vous rougissez de honte !

M. d'Hugues. — Vous aliez déshonorer notre drapeau! (Exclamations violentes, bruit).

M. de Baudry d'Asson. — Je demande la parole. Je ne m'oppose nullement au vote de l'urgence, mais je ne veux pas qu'on dise que je suis de ceux qui croient que c'est une contre-partie de ce qui va se faire à Kiel. (Très bien à droite.)

M. Michelin. — C'est pour se faire pardonner son applaudissement. (*Bruit et exclamations au centre*).

M. Ribot ne répond rien et paraît même ne pas entendre.

M. de Baudry d'Asson. — Vous auriez dû déposer votre projet plus tôt.

M. d'Hugues. — On a attendu vingt-cinq ans !

M. Toussaint. — Le gouvernement devient internationaliste; il arborera bientôt le drapeau rouge.

M. de Baudry-d'Asson. — Je veux que mes collègues et moi pays sachent que je vote pour les soldats morts pour la patrie, mais que je ne suis pas avec le gouvernement pour aller à Kiel. (*Applaudissements à droite.*)

M. Castelin. — Je demande que le bénéfice de l'urgence soit également acquis à ma proposition relative à la statue de la ville de Strasbourg et qu'elle soit renvoyée à la commission du budget.

L'urgence est déclarée sur les deux propositions, qui sont renvoyées à la commission du budget.

Validation d'élections

M. Sibille dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Marchegay dans la 2e circonscription de la Roche-sur-Yon (Vendée). Ces conclusions sont adoptées, et M. Marchegay est admis.

M. Flandin dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Gauvin dans la 1re circonscription de Blois.

Ces conclusions sont adoptées, et M. Gauvin est admis.

L'INTERPELLATION CORNUDET

M. le Président. — J'ai reçu de M. Cornudet une demande d'interpellation sur les lenteurs de la justice à poursuivre une usurpation de titre de commissaire central de police commise à Clermont-Ferrand. A quelle date la Chambre veut-elle fixer la discussion ?

M. le Président du Conseil. — La Chambre vient à peine de commencer la discussion de la réforme des boissons ; la démocratie l'attend depuis longtemps. Cette discussion promet d'être longue, et je vous demande de ne pas l'interrompre par les interpellations.

M. Cornudet. — Je demande la discussion immédiate; je n'ai du reste que cinq minutes à parler.

Le renvoi après la loi des boissons est voté par 316 voix contre 205 sur 521 votants.

INTERPELLATION GOBLET

La lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai

M. le Président. — J'ai reçu de M. Goblet une demande d'interpellation sur la correspondance échangée entre le ministre de l'instruction publique et l'archevêque de Cambrai au sujet de certaines manifestations du clergé de ce diocèse. A quel jour la Chambre veut-elle fixer la discussion ?

M. de Baudry-d'Asson. — Immédiatement ! Les bonnes choses ne doivent pas se remettre au lendemain et c'en est une.

M. Poincaré, se levant brusquement. — Sachez, M. Goblet, que nous ne nous dérobons pas plus devant M. de Cassagnac qui a écrit l'article auquel vous faites allusion que devant personne. (Bruit, agitation prolongée).

M. de Baudry d'Asson. — Alors acceptez l'interpellation !

Vote de l'ajournement

L'agitation devient très vive pendant le vote sur le renvoi après les boissons.

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 503; Majorité absolue, 252; pour, 268; contre, 235. L'ajournement est adopté.

M. Jaurès, aux ministres. — Vous triomphez !

MM. Ribot et Poincaré, *en riant*. — Nous ne triomphons pas.

LES SÉANCES DU VENDREDI

M. le Président. — MM. Basly et Lamendin ont déposé un projet de résolution modificatif du règlement, demandant à la Chambre de siéger les vendredis de chaque semaine pour discuter les interpellations. Il y a déjà en une proposition analogue sur laquelle un rapport doit être présenté.

M. Basly. — Mes amis et moi voudrions voir aboutir la réforme de la loi des boissons, et c'est dans cet esprit que nous demandons à la Chambre de siéger tous les vendredis pour discuter les interpellations, car il en peut surgir de nouvelles.

Ainsi, dans les bassins miniers, une loi va être mise en vigueur sur la caisse des retraites des mineurs; elle est inapplicable de par la volonté des patrons. Il ne faut pas que pendant deux mois on ne puisse interpeller le gouvernement.

L'urgence de la proposition est mise aux voix; elle est repoussée par 311 voix contre 210.

M. Fabérot. — Voilà comment vous voulez travailler.

LA MORT D'ALBERT

M. le Président. — J'ai reçu de M. Rouanet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi en faveur de laquelle ils demandent l'urgence et qui tend à ouvrir un crédit de 50,000 francs au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts pour la pose d'une pierre tombale à la mémoire d'Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848.

M. Rouanet. — Vous honorerez ainsi la mémoire d'un républicain honnête, qui a fait partie de l'admirable et héroïque génération qui, de 1830 à 1848, a fait la République avec son sang. (Mouvements divers. Applaudissements sur les bancs socialistes.)

C'est un devoir de piété filiale. Je demande à la Chambre de voter l'urgence sans discussion. (Très bien à gauche).

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement s'est occupé ce matin même de la part qu'il devait prendre aux funérailles d'Albert, ancien membre du gouvernement provisoire; il a décidé qu'un membre du gouvernement se rendrait à Mello aux obsèques de ce républicain sincère. (Très bien à gauche.)

M. Rouanet. — Le gouvernement ne s'oppose pas à l'urgence puisqu'il n'en a pas parlé. Je demande à la Chambre de la voter.

M. Ribot ne répond pas. L'urgence est votée à mains levées au milieu d'une *grande confusion*. Au *moment de* la proclamation du vote par le président, les socialistes applaudissent.

M. Rouanet. — Je demande la discussion immédiate.

Cris. — L'avis du gouvernement?

M. Ribot fait semblant de ne pas entendre.

La discussion immédiate est ordonnée par 287 voix contre 173 sur 460 votants.

M. Maurice Faure. — Avant le vote, je demande si les mots : *Pierre tombale* ne sont pas trop restrictifs. Ne pourrait-on ériger un buste ?

Cris à droite : Au Panthéon ! au Panthéon !

M. Maurice Faure. — Je demande qu'on remplace par le mot : *Monument* ceux de : *Pierre tombale*.

A la majorité de 449 voix contre 59 sur 508 votants, la proposition de M. Rouanet est adoptée.

Emprunt du département du Nord

La Chambre adopte ensuite un projet tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

LA RÉFORME DES BOISSONS

Le privilège des bouilleurs de cru découle du droit même de propriété; celui qui fait du vin ou du cidre ne paye le droit que lorsque le vin ou le cidre sortent de chez lui. Pourquoi en serait-il autrement de celui qui fait de l'alcool. En réalité le projet du gouvernement exproprie sans indemnité les bouilleurs de cru. (Nouvelles approbations).

Chaque fois qu'on portera une atteinte à leur liberté les bouilleurs de cru cesseront de faire bouillir. Les *bouilleurs de cru font beaucoup moins la fraude que les* bouilleurs de profession. Du reste la fraude existe dans le paiement de tous les impôts et il est impossible de l'empêcher. Pour la fraude de l'alcool, quelques-uns ont donné le chiffre fantastique de 200 millions; celle imputable aux bouilleurs de cru atteint tout au plus 2,500,000 francs. (Très bien, très bien.)

Il y a un moyen bien simple de supprimer la fraude; c'est le visa en cours de route des acquits à caution: tout le monde votera cette disposition, car personne ne défend la fraude. ce que je veux défendre, c'est le domicile du paysan.

Les bouilleurs de cru n'ont pu répondre aux attaques dirigées contre eux que par des milliers de pétitions *adressées au Parlement. La vérité c'est qu'on veut créer* un monopole au profit d'un petit nombre d'industriels qui empoisonnent le pays et créent cette plaie de l'alcoolisme. (Appl. sur divers bancs).

Le jour où un monopole existerait l'exportation française serait finie. (Très bien ! très bien !) Le gouvernement qui décrétera l'abolition du privilège créera du même coup sa propre mort. Le projet du gouvernement et de la commission porte atteinte aux droits du pays. Il ne contient qu'une étiquette trompeuse, la Chambre ne l'acceptera pas. (Applaudissements).

Discours de M. Emile Brousse

M. Emile Brousse. — M. Turrel a convié le grand commerce, la viticulture et les industries d'alcool à chercher un terrain de conciliation que je veux tenter de trouver. Il faut une taxe unique et l'égalité pour tout le monde. (Très bien.) Ce système fera perdre au Trésor 24 millions, c'est très vrai, mais on pourrait demander un peu plus à l'alcool d'industrie. (Très bien.)

On avait parlé de 180 à 185 francs, ce serait à peine quelques millions ; mais on pourrait retirer beaucoup plus de la taxe sur les absinthes. Il n'y a aucune comparaison à faire entre le vin, d'une part, et le cidre et l'alcool d'autre part. Le rapport de la fraude entre l'alcool *et le vin est de 1 à 100.*

Cet argument doit peser un peu plus dans la balance que la question théorique du droit. Qu'ils le veuillent ou non, les bouilleurs de cru sont les complices involontaires de la fraude, parce qu'ils produisent une matière première avec laquelle les acheteurs exerceront la fraude. L'orateur passe en revue les divers systèmes de réglementation des bouilleurs de cru proposés par le groupe agricole.

Je demande à mes amis les viticulteurs d'accepter l'abonnement, bien qu'il ne modifie pas entièrement la situation.

Je voterai aussi l'exemption pour la consommation familiale.

En ce qui concerne les vins naturels et les vins artificiels, une destruction est nécessaire ; il ne faut pas accorder une situation meilleure à ces derniers. L'Espagne vient d'interdire absolument la fabrication des vins artificiels et je crois qu'en France la cause contre les vins artificiels est entendue.

Récemment, dans une caserne, dix-sept hommes sont morts de la fièvre typhoïde ; le bacille de cette maladie fut trouvé dans le vin.

La France ne nous demande pas une loi parfaite, mais une loi d'honnêteté et d'égalité. (Applaudissements).

Discours de M. de Colbert-Laplace

M. de Colbert-Laplace. — On accuse les bouilleurs de cru de toutes les fraudes et on se garde bien de signaler celles des distillateurs.

Toutes les eaux-de-vie saisies en cours de fraudes titrent de 80 à 95 degrés. Or les bouilleurs de cru ne font pas d'alcool au-dessus de 70 degrés.

Le rapport ne tient aucun compte des innombrables pétitions déposées par les bouilleurs de cru.

Le projet est l'œuvre de deux adversaires qui se battront ensuite : le Midi pour vendre ses vins et le Nord qui voit dans les bouilleurs de cru un concurrent bon à supprimer.

Le projet du gouvernement ne peut tourner qu'au dé-

Samedi, deux heures, séance publique. La séance est levée à 6 heures 25.

IMPRESSIONS DE SÉANCE

Paris, 30 mai. — La Chambre était nerveuse au début de la séance. La majeure partie des députés était présente, les tribunes bondées ; il y avait une odeur de poudre dans l'air. C'est à la question de M. Goblet qu'était due cette agitation, présage des gros débats où l'existence des ministères est en jeu.

Le but évident des radicaux était de faire tomber le *cabinet sur la question cléricale. Le terrain*, nous dit-on, avait été soigneusement préparé par les loges. Ce n'est en effet que sur les instances pressantes, répétées de leur suppôt, M. Dumay, directeur des cultes, que M. Poincaré avait écrit à Mgr Sonnois dans le sens que vous connaissez. On avait escompté la réponse de l'archevêque de Cambrai et l'effet de cette réponse venant d'un prélat connu pour sa modération.

Aussitôt cette réponse connue, le groupe radical-socialiste était convoqué et la question Goblet décidée. Aussi M. Poincaré, comprenant un peu tard la gaffe qu'il avait commise, voyant dans quel guêpier il s'était bénévolement fourré, était-il littéralement furieux.

Le ministère ne s'attendait pas à l'attitude qu'a prise *l'épiscopat ; il est sérieusement* inquiet des nouvelles qui lui viennent de Rome et il ne voudrait pas se prêter à une recrudescence de la guerre religieuse qu'il a, avec la taxe d'abonnement, maladroitement réveillée.

Les radicaux, très au courant de la situation, ont voulu en profiter et le ministère n'a réussi à l'emporter que de 23 voix ; nul doute que si la visite de Kiel eut été passée, dit-on, il eut été mis en minorité.

Malgré tout, le ministère est atteint; ce n'est pas pour rien que M. Goblet a représenté la demande d'ajournement de sa question comme une reculade devant l'archevêque de Cambrai.

Cette attitude, la visite de Kiel, l'affaire des chemins de *fer du Sud* qui va battre son plein (sic), disait tout à l'heure M. Rouanet d'un ton menaçant, le budget, Madagascar même, autant d'armes dont on ne va pas tarder à se servir et avec cela pas un ami dans cette Chambre, personne sur qui on puisse compter, disait il y a quelques jours M. Ribot lui-même. Il aurait vraiment du bonheur s'il en réchappait.

SÉNAT

Séance du jeudi 30 mai 1895

Présidence de M. Chalamet, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

Eloge funèbre

M. le Président. — J'ai la pénible mission d'annoncer au Sénat la mort de M. Richaud, sénateur des Basses-Alpes. Notre honorable collègue emporte nos plus sincères regrets. (Très bien.)

LA PROPOSITION BÉRENGER

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de M. Bérenger sur la prostitution et l'outrage aux bonnes mœurs.

M. le président donne lecture de l'article 2 qui caractérise le délit du souteneur et le punit. Cet article est adopté.

L'article 3 rend le tribunal de simple police compétent pour juger les contraventions aux arrêtés et règlements de police relatifs à la prostitution.

M. Bérenger, rapporteur. — En raison du rejet de l'article 1er, cet article doit être écarté. On examinera à nouveau la question entre les deux lectures. J'ajoute que je ne comprends pas que la police se montre plus tolérante dans les quartiers riches que dans les autres quartiers, et je saurais gré à M. le préfet de police de s'expliquer sur ce point.

M. Lépine, préfet de police, commissaire de gouvernement. — Comme je l'ai dit hier, messieurs, le système des rafles n'est plus pratiqué. La brigade des agents des mœurs est réduite. Je m'efforce de réprimer tout acte scandaleux, mais je tolère l'ignoble profession des femmes dont il est question. Il faut bien que tout le monde vive ! (Vives exclamations à droite.)

Quant aux arrestations arbitraires, aux erreurs de la police, il s'en est produit une seule, l'an dernier.

la présidence; M. Le Gall, directeur de son cabinet; le lieutenant-colonel Ménétrez, le capitaine de frégate Gerlinhet, le commandant Lombard et le capitaine de la Motte.

Les commandants Moreau, Bourgeois et de la Garenne resteront à Paris ainsi que M. Blondel, secrétaire particulier du président de la République, pour assurer le service de l'Elysée.

Le départ à la gare de Lyon

Le président et son escorte arrivent à la gare de Lyon exactement à 1 heure 40 minutes. Les abords de la gare de Lyon ont été envahis par les curieux. Cette foule nombreuse acclame le président à sa descente de voiture, pendant que les cuirassiers rendent les honneurs.

M. Félix Faure a été reçu à la gare de Lyon dans un élégant salon par MM. Caillaux, président, et les membres du conseil d'administration de la compagnie. Aucune distribution de médailles, contrairement à ce que les employés espéraient, n'a eu lieu. Cette distribution se fera en deux fois et pendant le trajet, à Moulins et à Fourchambault.

Quelques instants après, le président de la République et ceux qui l'accompagnent prenaient place dans le train qui démarre à deux heures précises.

Le président va visiter une trentaine de localités, Nevers, Vichy, Clermont-Ferrand, Périgueux, Bordeaux, etc., etc. Son voyage durera huit jours pleins. M. Félix Faure sera de retour à l'Elysée jeudi prochain à onze heures du soir.

Nevers, 30 mai. — Le train présidentiel est arrivé exactement à six heures vingt. Une foule considérable se presse aux abords de la gare. Une batterie d'artillerie tire les cent un coups réglementaires.

Le Président de la République est reçu par les autorités; MM. de Lambesin et de Savigny, sénateurs, n'assistaient pas à la réception. Le maire lui souhaite la bienvenue, au nom de la ville de Nevers, M. Félix Faure exprime le regret de ne pouvoir y faire un plus long séjour. M. Gaston Laporte, député boulangiste, salue le président en ces termes :

« Je représente à la Chambre, depuis quinze ans, le département, où les luttes politiques ont été vives. Nous avons siégé ensemble; nos opinions n'étaient pas les mêmes, mais je suis le premier à reconnaître que le Président de la République n'est plus le député. Nous rendons hommage à la rectitude de votre ligne politique et à l'impartialité que vous montrez à l'égard de tous les républicains. »

M. Félix Faure répond : « Je suis au-dessus des partis. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements partis des bancs officiels.

Dans la cour, la musique joue la *Marseillaise* ; le président salue le drapeau, puis il remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine Guerre et la médaille militaire à l'adjudant Barcon.

Le cortège se forme ; ministres et députés montent en voiture. M. Jaluzot est dans la troisième, aux côtés de M. Gadand. MM. Goujat et Chandioux dans la quatrième.

Le 13e de ligne forme la haie. La foule des badauds se presse sur le parcours; rue du Rempart, on offre des bouquets au président ; à sept heures, arrivée à la préfecture, où a lieu un dîner intime.

Nevers, 30 mai. — Dans sa harangue au Président de la République, M. Gaston Laporte, député boulangiste a salué en lui notamment l'auteur de la loi d'amnistie.

Ce soir a eu lieu la réception à la préfecture. M. Maringues, vice-président, à défaut du docteur Turigny, président, empêché, a présenté le Conseil général. « La Nièvre, a-t-il dit, est un département rural, ami de l'ordre et de la stabilité gouvernementale indispensable aux horizons agricoles toujours lointains » (sic).

M. Félix Faure a répondu en assurant M. Maringues de toute sa sollicitude pour l'industrie et l'agriculture, qui font la prospérité de la France.

Paris, 30 mai. — M. Ribot partira, dimanche matin, pour aller rejoindre le Président de la République à Périgueux, et prendre part, à ses côtés, aux fêtes du concours fédéral de gymnastique, qui seront célébrées le lundi 2 juin dans cette ville. Le président du conseil rentrera mardi à Paris.

LA LETTRE DE Mgr SONNOIS

» Le ministre y est blagué et le gouvernement bafoué de main de maître.

» Ministre et gouvernement ne répondront rien, mettront cela dans leur poche et se tiendront pour satisfaits.

» Nous espérons que cet exemple servira, et que dans le clergé on s'apercevra qu'il y a tout à gagner à conserver sa dignité et à résister.

» Il n'y a qu'à marcher droit sur ce gouvernement de pleutres pour le faire reculer.

» Car jamais il n'aura le courage de rompre franchement avec les catholiques. »

Le Monde dit :

«Nous ne pouvons évidemment rien connaître par avance des sentiments de M. Poincaré, mais nous sommes portés à croire que, *sans pratiquer quotidiennement* l'examen de conscience, il se demande, à part soi, depuis hier, s'il a bien fait d'écrire la lettre qui lui a valu une si topique réponse ; l'assentiment préalable de M. Ribot ne doit pas suffire à le tranquilliser.

»Mais ce que pense M. Poincaré dans son for intérieur est en somme peu intéressant, ce qui a plus d'importance, c'est ce qu'il va dire publiquement, à la tribune. Toutefois, cette importance même est encore très relative, et au fond bien petite. En phrases habiles, car le talent ne lui fait pas défaut, le jeune ministre va probablement se borner à demander l'ajournement de l'interpellation, à moins qu'il ne nous apprenne qu'il a déféré la lettre de Mgr Sonnois au Conseil d'Etat, en appel comme d'abus et puis... ce sera tout.»

La Gazette de France s'exprime ainsi :

« Nous sommes d'autant plus heureux de voir enfin l'archevêque de Cambrai se placer sur le terrain solide de la revendication des Droits du Citoyen pour le Prêtre que *nous n'avons* cessé d'affirmer que c'est le seul sur lequel le Clergé devrait s'établir. Là, il est inexpugnable, parce qu'il y combat avec les armes que *lui fournit la logique du principe dont* ses adversaires ont fait la base de toute Autorité, de tout Pouvoir politique. »

Sous ce titre : *Un insurgé*, la *Cocarde* se contente de publier sans commentaires la lettre de M. Poincaré à Mgr Sonnois, et la réponse de l'archevêque de Cambrai.

Le *Radical* donne raison à Mgr Sonnois :

» Eh bien ! dit-il, il a absolument raison, l'archevêque. Il n'est pas magistrat, il n'a pas à rappeler ses prêtres au respect de la loi.

» Si des membres du clergé font violée, le ministre a pour devoir de réclamer des poursuites contre eux. »

LES SINISTRES MARITIMES

Le naufrage de l' « El-Pajot »

Saint-Sébastien, 30 mai. — Hier soir, à sept heures, la canonnière espagnole *El Pajot*, venant de Bilbao, entrait dans le port de Passages, lorsqu'elle toucha sur un écueil, à 50 mètres de la côte et sombra rapidement.

Un homme s'est noyé. Le reste de l'équipage a pu se sauver à la nage.

Saint-Sébastien, 30 mai. — Voici des détails sur le naufrage de l'*El-Pajot* :

» Hier soir, la canonnière *El-Pajot*, venant de Ferrol, cherchait à entrer dans le port de Passages, lorsqu'elle fut entraînée par le courant et jetée sur les rochers de la côte, disparaissant complètement.

» Ce matin, le lieutenant Carranza, commandant de la canonnière, a fait un rapport détaillé du sinistre aux autorités maritimes.

» D'habitude, l'*El-Pajo* était entrée dans la Bidassoa en face de Fontarabie comme bateau garde-pêche. »

Le naufrage du « Dom-Pédro »

Villagarcia, 30 mai. — Voici les noms des passagers du *Dom Pedro* qui ont été sauvés :

Suseact, Belge ; Deutsh, Allemand; De Voeght, Belge ; Franco Costa, Reighetto, Italiens ; Vial, Français; Wysse, Suisse, embarqués au Havre.

Firornali, Grec; Areiño, Espagnol; Wincenso et Antonia Massia, Italiens ; Retegui, Espagnol ; Herbeas, Cassou, Argentins ; Ceyrol, de Belmont (Lot); Pestalet, cocher à Camalis (Haute-Pyrénées); Lehman, suisse, embarqués à Bordeaux ; Isabelle (?), embarqué à Pasagès ; en tout dix-huit passagers sauvés.

Vigo, 30 mai. — Le consul de France à Vigo a reçu le capitaine Crequer, qui commandait le *Dom Pedro*, et lui a demandé des explications sur la manière dont le naufrage s'était produit. Le capitaine Crequer rédige actuellement son rapport sur la catastrophe. Le consul a en outre entendu le personnel de l'équipage ainsi que quelques uns des passagers. L'équipage du *Dom Pedro* sera ramené en France probablement par le croiseur *Suffren*. Quant aux passagers qui ont été sauvés, ils seront trans-